

PROCES VERBAL

Réunion de bureau

Lundi 15 avril 2024

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Etienne Rougeaux	P
Virginie Pate	P
Alain Bigueur	P
Paulette Giancatarino	P
Philippe Brochet	P
Sandra Hählen	Abs
Stéphane Ramaux	P
Jean Marie Truchot	Exc.
Jean Baptiste Chevanne	P
Christian Vuillet	P
Jean Théry	P

Pour avis technique

Rémi Gauthier	Exc
Thomas Millet	P

Virginie Pate est nommée secrétaire de séance.

1. Transitions énergétiques

Virginie Pate présente les 2 dossiers à l'ordre du jour :

- A) La proposition de partenariat, d'accompagnement et d'intervention avec ALTERRE, pour les années 2024-2025, dans le cadre de la révision du projet de territoire (PT) pour une meilleure appropriation de la démarche de transition énergétique. Le coût global de la convention avec ALTERRE est de 8 450 € pour 13 journées d'intervention et animation sur la période mars 2024 – mars 2025.

Une aide à la rédaction des sujets « pointus » du PT est également prévue dans la proposition de partenariat.

Etienne indique que la révision du PT et l'adaptation du CRTE sont suivies de très près par la préfecture et l'AMJ. Il y a certains termes à utiliser, un vocabulaire précis à adapter à la rédaction de ce document structurant.

Virginie indique qu'ALTERRE est apolitique, répond à des commandes est financé par la région et l'état, donc aborde forcément des sujets politiques. Les sujets écologiques sont aujourd'hui transversaux.

Etienne indique que désormais nous avons besoin de nous « acculturer » à des projets « environnementaux », avant de prendre des décisions (ex. Cadastre solaire, éolien...).

Philippe et Paulette indiquent, avec leurs expériences, que certains politiques locaux, notamment du Jura, sont contre les projets éoliens par exemple.

Les membres du bureau valident à l'unanimité le projet de partenariat et autorisent le président à signer la convention avec ALTERRE.

- B) Dans le cadre de la révision du projet de territoire, l'association AJENA est déjà gratuitement intervenue et interviendra prochainement dans les groupes de travail prévus par la chargée de mission Transition Energétique et pourrait par la suite proposer des permanences à France Service sur les sujets de l'énergie (sobriété, économie...). Il est proposé d'adhérer à l'association pour un montant de cotisation de 150€ par an. Le conseil communautaire sera amené à délibérer pour entériner cette adhésion.

Le bureau valide le principe d'adhérer à l'association AJENA et de porter le dossier à l'ODJ du prochain conseil communautaire.

2. Maison de santé de Mouchard : loyers de la SCM

Pour faire suite à la réunion de février à la maison de santé, et après le départ d'un médecin, Etienne Rougeaux présente les 2 options de réduction de loyer afin d'accompagner, de manière transitoire, l'absence d'un 4^{ème} médecin :

- 1^{ère} option : Retrait de 25% de la surface
- 2^{nde} option : Retrait uniquement du cabinet non utilisé

Pour information, il est rappelé que la CCVA auto-finance déjà :

- 2022 : 20 000€
- 2023 : 35 000€
- Prévisionnel 2024 : 10 000€ (avant réduction des loyers)

	S ² en m ²	Loyer mensuel	Loyer annuel
OPTION 1 : REDUCTION 25%			
Loyers médecins	182,13	1 457,04	17 484,48
suppression 1/4	- 45,53	- 364,26	- 4 371,12
Total	136,60	1 092,78	13 113,36
OPTION 2: ENLEVER UNE CELLULE			
Loyers médecins	182,13	1 457,04	17 484,48
Suppression 1 cabinet	-20	- 160,00	- 1 920,00
Total	162,13	1 297,04	15 564,48

Etienne Rougeaux propose de retenir la solution n°2 est de ne l'appliquer que pour pallier l'absence temporaire d'un médecin. Cette baisse n'est que transitoire, jusqu'à l'arrivée du médecin qui palliera au départ de Mme Vieira.

Les membres du bureau demandent de prendre des mesures pour occuper les locaux, si à terme, aucun médecin ne vient remplacer le Dr Vieira.

Le bureau valide la proposition 2, rétroactivement au 1^{er} mars 2024, jusqu'à ce qu'un médecin intègre la SCM.

3. Scénario scolaire pour DASEN

Pour faire suite à la réunion du 18 mars dernier, Etienne présente au bureau le scénario qui sera transmis au DASEN quant à la rénovation du collège actuel en groupe scolaire, ou la construction d'un groupe scolaire à neuf sur le site de l'ancien collège. Ce scénario présente le contexte actuel (1) (de 2017 à aujourd'hui) et la prospective à venir (2024-2028) (2). (Cf. Annexe 1 Scénario GS de MSV joint au PV)

Aujourd'hui le DASEN demande un écrit formel du conseil départemental quant au devenir du collège actuel.

Côté Financier, Agora a fait des simulations avec des hypothèses de au maximum des travaux, en passant par une SPL, avec une prévision de 40 % de subventions. Le scénario est viable mais le financement est fragile.

Il faudra se mobiliser pour contenir les travaux, et trouver les subventions.

Alain Bigueur demande si un planning sera communiqué par le CD 39 dans son écrit.

Etienne pense que oui, mais la position de Conseil départemental ne sera pas confirmée avant fin juin (date de l'élection du nouveau président du CD 39).

Paulette Giancatarino demande si une étude pour l'accessibilité sera réalisée notamment pour le feu rouge au centre dans le village. Philippe Brochet propose de passer par le CAUE.

4. Attribution des subventions aux associations suite au vote du budget

Le président rappelle que le conseil communautaire a voté les budgets nécessaires au paiement des subventions aux associations. Il revient au bureau de ventiler les budgets et de les allouer aux associations comme suit :

Délibérations fiches économie, emploi et transition énergétique

Fiche 201: Appui aux entreprises et à l'emploi

La vice-présidente, en charge de l'économie présente les dossiers.

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valident la cotisation annuelle à Initiative Dole Territoires et autorisent la Vice-présidente à signer les actes à intervenir **(250€)**
- Autorisent le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec :
 - o Initiative Dole Territoires pour 2024 pour l'accompagnement à la création d'entreprises **(6 000€)**
 - o La Mission Locale Dole Revermont pour 2024 dont la cotisation est fixée selon le nombre de jeunes accompagnés par l'organisme (12 000€)
Paulette demande à ce qu'un dépliant de présentation soit transmis aux communes pour faire de la communication sur le dispositif
- Valident le dispositif lié à l'aide individuelle à la participation aux salons professionnels à hauteur de **500€** en contrepartie d'une prestation touristique

Fiche 202: Stratégie de développement

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec la plateforme RH
- Autorisent le Président à signer une convention de partenariat avec Made in Jura pour l'attractivité du territoire et des entreprises (10 000€)
- Autorisent le Président à déposer tout dossier de demande de financement afférente au projet de GPECT

Délibérations fiches transition numérique, culture et animation du tissu associatif

Fiche 101: Espaces Culturels

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer une convention avec le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le CRIJ de Franche-Comté dans le cadre du

dispositif Carte avantages jeunes avec la Médiathèque pour l'année scolaire 2024-2025

- Autorisent le Président à signer une convention JUMEL avec le Conseil Départemental du Jura
- Autorisent le Président à signer une convention de mise à disposition des locaux des espaces culturels de Mont-sous-Vaudrey et Bel Air

Fiche 102 : Politiques culturelles

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association des Amis de la Clairière de Chaux **(1 700€)**
- Autorisent le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association Musica'Loue **(21 400€)**

Le montant du financement est réparti comme suit :

- Subvention de fonctionnement général : 1600 €
- Participation au coût de l'inscription des élèves mineurs (aide au famille) :
 - Cours individuels : 285 € par élève
 - Cours collectifs : 200 € par élève
 - Eveil musical : 60 € par élève

Soit pour l'année scolaire 2023-2024 :

Type de cours	Nombre d'élèves	Montant de la subvention
Cours individuels	64	18 240 €
Cours collectifs	6	1 200 €
Eveil musical	6	360 €
Fonctionnement général		1600 €
TOTAL		21 400 €

- Autorisent le Président à signer une convention d'objectifs avec l'Association Lé Z'Uns lé Z'Aulnes **(1 000€)**
- Autorisent le Président à signer une convention d'objectifs avec la ligue de l'enseignement de Franche-Comté pour soutenir l'écran mobile de Mouchard **(3 100€)**
- Attribuent une subvention céramistes de Bourgogne Franche-Comté (journée de la céramique / marché de potiers) **(500€)**
- N'attribuent pas à Musica'Loue une subvention spécifique au projet « Electro Loue project » **(6 000€)** du fait que la présentation est un peu réduite. La subvention est ajournée.

Le bureau suspend l'attribution de cette subvention, une nouvelle proposition sera faite dans un bureau une fois les éléments précis connus.

Délibérations fiches enfance, jeunesse

Fiches 601, 602, 604, 605, 606 et 607 :

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer avec la CAF les conventions et avenants de prestation de service et tout autre document en lien avec les aides accordées au fonctionnement et à l'investissement des ALSH, du RPE, de la micro-crèche, du LAEP et du secteur jeunes, ainsi que les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets « Fonds Publics et Territoires » (FPT)
- Autorisent le Président à solliciter les subventions complémentaires et signer les conventions qui s'y rattachent

Fiches 601, 602 et 606 :

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer les plans de formation et les conventions liées à celles-ci

Fiche 601 et 602 : Extrascolaire et périscolaire Enfance / Jeunesse

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer les conventions de mises à disposition de personnel communal ou intercommunal, et permettre le remboursement des charges
- Autorisent le Président à signer les conventions pour les MAD locaux

Fiche 604 : Relais Petite Enfance

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à solliciter les subventions mobilisables sur ce dossier
- Autorisent le Président à signer des conventions avec un établissement d'accueil des personnes âgées
- Autorisent le Président à signer tout engagement (contrats, conventions,...) dans le but de favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles (intervenants pour conférences, animations, formations, fêtes...)

Fiche 605 : Micro-crèche

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer tout engagement (contrats, conventions,...) dans le but de faire vivre le projet pédagogique de la micro-crèche (intervenants, animations, formations, fêtes...)

Fiche 607 : Adolescents

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer une convention d'objectif avec le collège de Mont-sous-Vaudrey

Délibérations fiche Services à la population, mobilités

Fiche 210 : Services à la population et mobilités

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent la facturation d'animations et de seniors en vacances pour rembourser les frais associés notamment les frais de transports ou de location

Délibérations fiches Développement touristique

Fiche 204 : Promotion et animation touristique

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de tourisme Loue Lison

Fiche 205 : Préservation du patrimoine

Les membres du bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorisent les attributions des subventions suivantes : Radeliers de la Loue (**900€**), Croqueurs de pommes Jura Val d'Or (**900€**), Amis de Vaulgrenant (**4 750€**), Vignerons du Haut Val d'Amour (**900€**)

La suite des Radeliers et de baraques du 14 posent difficulté vis-à-vis des transmissions de fonctions au sein de leurs instances

5. Mise à disposition de terrains sous forme « prêt et usage »

Etienne présente le dossier aux membres du bureau.

Rappel sur l'historique : site propriété de l'Etat puis rachat par la CCVA.

Pour permettre la remise de l'exploitation de JP Gros dans les meilleures conditions (GAEC de Clairvans), il est opportun de signer une convention dite de « prêt et usage » pour la mise à disposition des terrains de la morte des Fontaines parcelles ZD 053 et ZE 128 pour respectivement 2ha64a68ca et 2ha31a32ca, à Mr Falvien Guenot et Mme Lisa Buliard, les repreneurs de l'exploitation.

Le SMDL souhaite à court terme racheter les terrains, un bail à fermage donnerait un droit de préemption aux nouveaux fermiers.

Le bureau, après en avoir délibéré :

- Autorise le président à donner mandat de recherche de preneur à la SAFER,
- Autorise la convention de prêt et usage à titre gratuit,
- Autorise le président à signer les actes.

6. Point dossiers stratégiques

Point ZAN

Selon les dernières informations, on est toujours sur une logique d'interprétation (intercommunalité de France, DDT) ; on a toujours l'obligation de se doter d'1 SCOT à échéance 2027 (Pays Dolois), et l'on sait que nous allons devoir nous partager des Ha, dont la garantie rurale, 1Ha par commune, et les surfaces de toutes les zones activités débutées avant 2011 (12Ha sur la ZAE Bel Air).

Selon intercommunalité de France, toutes zones Ua, de moins de 25a seront également considérées comme urbanisées.

Tout cumulé, cela peut représenter un nombre d'Ha plus ou moins importants sur le Val d'Amour.

Les décrets actuels sont soumis à interprétation.

Rappel est fait que la CCVA a voté contre le SRADDET et le GD Dijon également.

Dossier complexe, les textes nationaux s'appliquent de la même manière qu'on se trouve sur le littoral, en zone montagne, ou en zone rural désertique.

Point ZRR

Exclusion de certains territoires (Chatillonnais en Côte d'or, Val d'Amour...) 138 communes doivent revenir dans le zonage FRR, dont toutes les communes du Val d'Amour. Enjeux importants pour la DSR cible et les aides agence de l'eau.

Nous attendons les textes officiels.

7. Points divers

ZA Bel Air

La CCVA doit opérer une modification de la référence de la parcelle que l'on achète à la commune de Port Lesney sur la ZA Bel Air (chemin France Miel). Le chemin jouxtait 2 sections. Le Service des Impôts foncier l'a d'abord porté sur la section AM puis sur la section AL, mais le plan de division n'a pas été modifié entre temps.

Les membres du bureau, après en avoir délibéré :

- Annulent et remplacent la délibération n° 03/2024 pour passer de la parcelle AM 616 à la parcelle AL 616, de même contenance soit 7a 20ca

Tourisme : Va é Vient

Etienne présente le magazine susvisé, magazine de tourisme gratuit, d'une 150aine de pages, 80 000 exemplaires, distribués dans tous les OT, et les intercommunalités adhérentes. On achète une double page, comme les intercommunalités voisines.

Le bureau valide l'achat d'une double page dans le magazine Va é Vient.

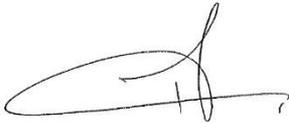
8. Autres

- Etienne indique qu'il est désormais membre de la commission DETR.
- Etienne indique que Joël Giraud, ancien ministre des collectivités locales sera présent le 27 juin 2024 ainsi que Jean-François Longeot, Sénateur du Doubs, président de la Commission du Développement durable au sénat, pour réfléchir à la suite du « séminaire élus » qui a eu lieu le 12 février à Mouchard.
- Alain Bigueur indique que le pont des scouts, refait par l'ONF, s'est effondré ce week-end.
- Actualité sur la création de l'association L'outil en main : demande de Soutien par la Région par une prise en charge du loyer suite à un positionnement de la VP Région Océane GI. Mobiliser les bénévoles, certains projets de collectivités ont déjà été subventionnés par la CARSAT. Attention à ne pas penser qu'aux artisans du bâtiment !
- Le Dr El Ouazani, aurait trouvé un successeur pour son cabinet, mais risque de se faire « piller » par Salins. Le CLS présente un diagnostic, à l'échelle du pays, qui indique quel territoire rencontre des problèmes ou difficultés pour attirer des médecins, et le Val d'Amour en fait partie.

La séance est levée à 19h45.

Etienne Rougeaux,

Président



Virginie Pate

Secrétaire de séance

